

DOCUMENTS A FOURNIR POUR LES ALSH

DOSSIER ANNUEL JANVIER 2023 A DECEMBRE 2023

A transmettre à la CDC ou par courrier (les envois de dossiers par mail ne seront pas pris en compte)

Les documents à fournir sont les suivants : (copies)

- Justificatif de domicile **datant de moins de trois mois** (*facture EDF, gaz, téléphone fixe...*) **1 par famille**
- Attestation assurance individuelle **extra-scolaire** en cours de validité notifiant le nom de l'enfant
- Une attestation à jour du quotient familial pour les allocataires CAF ou MSA**
- La totalité des feuilles de l'Avis d'imposition ou de non-imposition de l'année 2022 (sur les revenus 2021) de la composition du foyer pour les non allocataires CAF ou MSA**
- Autorisation de consulter votre QF CAF (dans la fiche individuelle d'inscription)**

- Fiche individuelle d'inscription et la fiche sanitaire de liaison **2023**
- La fiche d'inscription navette des bus **2023**
- Approbation du règlement intérieur **1 par famille**
- Certificat médical de contre-indications **UNIQUEMENT** si régime, ou allergies...
- Le coupon d'autorisation - pour recevoir les factures par messagerie électronique (aucun envoi ne sera effectué par voie postale) **(ci-dessous)**

Extrait du règlement intérieur ARTICLE 3 : CONSTITUTION DU DOSSIER ADMINISTRATIF

 **« Les inscriptions ne seront effectives que si le dossier est complet. Tout dossier incomplet sera retourné à la famille pour régularisation. »**



COUPON AUTORISATION – pour recevoir les factures ALSH par mail

Je soussigné(e) Mr Mme :

responsable de(s) l'enfant(s) :

accepte de recevoir mes factures justificatives en fin de période par messagerie électronique à l'adresse suivante :

.....@.....

Date,

Signatures,